



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le premier septembre à dix-huit heures, dûment convoqués le vingt-six août, sont réunis en séance ordinaire, en grande salle à la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Roland BALCERZAK,
MM. Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Denis BAUR, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK



21. Objet : Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles - Attribution de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'interventions économiques entre la région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 3 mars 2020 autorisant la signature d'un avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE, et instaurant les ACEA,

Vu l'avenant n° 1 à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE signé en date du 28 mai 2020,

Vu l'avenant n° 2 à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE signé en date du 15 septembre 2022,

Vu l'avenant n° 3 à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE signé en date du 10 août 2023,

Vu la décision n° 10 du Bureau communautaire en date du 27 février 2024 portant dernière modification du règlement des Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles,

Le Comité d'attribution des aides communautaires aux exploitations agricoles en date 18 juin 2026 a examiné 7 dossiers présentés dans le tableau ci-dessous,

N° dossier	Exploitation agricole	SIRET	Objet de la demande	Montant total HT des investissements	Montant HT éligible	Commune	Montant	Taux de financement global
08/2025	EARL DE BOLER	47865470000010	Achat d'une presse	85 000,00 €	30 000,00 €	BREISTROFF LA GRANDE	3 000,00 €	3,53%
19/2025	GAEC DU VIEUX PONT	32580562000011	Achat d'un tracteur	212 500,00 €	30 000,00 €	BASSE-RENTGEN	3 000,00 €	1,41%
01/2026	BREUIL Grégory	89521754500030	Création d'une miellerie	12 618,00 €	8 889,47 €	BOUST	888,95 €	7,00%
02/2026	NEIERS Alain	98759120300011	Achat d'un tracteur	25 000,00 €	25 000,00 €	ROUSSY-LE-VILLAGE	2 500,00 €	10,00%
22/2025	EARL VAGNER	40909161800028	Achat d'un élévateur	103 000,00 €	30 000,00 €	GAVISSE	3 000,00 €	2,90%
04/2026	SONTAG Guy	44249471200015	Achat d'un vibroculteur	1 800,00 €	1 800,00 €	HAUTE-KONTZ	180,00 €	10,00%
05/2026	TOTIN Jean-François	88378746700017	Achat d'un tracteur	38 500,00 €	30 000,00 €	CATTENOM	3 000,00 €	7,90%

Le Comité d'attribution, eu égard aux objectifs du règlement des aides ACEA et aux dépenses subventionnables des programmes d'investissements des Exploitations agricoles, a accordé lors de ce Comité, un montant total d'aides de 15 568,95 €.

Les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus pourraient être recalculées si le programme d'investissements indiqué dans la lettre d'intention du demandeur n'était pas respecté ; le taux d'intervention indiqué pour le bénéficiaire s'appliquerait sur les montants des investissements effectivement réalisés.

Considérant cet exposé,

Après avis favorables du Comité d'attribution des aides communautaires aux exploitations agricoles en date 18 juin 2026 et de la Commission « Développement économique - Aménagement du territoire - Voirie » en date du 16 juillet 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer aux demandeurs les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 2 septembre 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

